



Parc national  
des Pyrénées

## Randonner et s'héberger dans le Parc national des Pyrénées



# Le Parc national des Pyrénées

Créé le 23 mars 1967, le Parc national des Pyrénées est l'un des plus anciens parmi les dix parcs nationaux de France (la Vanoise, Port-Cros, les Cévennes, les Ecrins, le Mercantour, la Guadeloupe, la Réunion, la Guyane et les Calanques).

Il s'étend sur 6 vallées, de la vallée d'Aspe à l'ouest à la vallée d'Aure à l'est entre 1 060 mètres et 3 298 mètres au sommet du Vignemale et s'appuie sur une centaine de kilomètres le long de la frontière. Du côté espagnol lui répond le Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu, les réserves nationales de chasse et la réserve de biosphère de la haute vallée du rio Ara. Paysage naturel et culturel, le massif du Mont Perdu et de Gavarnie est classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le parc national est organisé en une zone réglementairement protégée, que l'on appelle « coeur » (45 000 ha) et une aire d'adhésion composée de 65 communes (15 en Pyrénées-Atlantiques et 50 en Hautes-Pyrénées) sur 6 vallées.

Le coeur du parc national fait l'objet d'une protection renforcée. Dans l'aire d'adhésion, le parc national est un partenaire permanent de la vie locale. Une charte, projet concerté de territoire, a été élaborée par le parc national et les acteurs des vallées, élus, socioprofessionnels, usagers et habitants. Elle définit les objectifs de protection du coeur du parc national et les orientations de mise en valeur et de développement durable des vallées : maintien de la qualité paysagère, aménagement des villages, soutien à la gestion des estives et à la valorisation des produits de l'agriculture locale, développement de l'activité forestière, gestion de l'accueil sur les grands sites touristiques, sensibilisation du public, conservation du patrimoine naturel et culturel, préservation de la ressource en eau. En 2016, 65 communes ont choisi d'adhérer à la charte et d'être partenaires du parc national.



Le parc national est un véritable paradis pour les randonneurs, marcheurs,... Toutefois, il est fortement conseillé d'avoir un comportement respectueux de cette nature exceptionnelle.

# Invitation à la découverte des beautés pyrénéennes

## Marcher, randonner, escalader

*La marche est une activité simple, à la portée de tous. Le plaisir de la randonnée, c'est goûter à la liberté et à l'autonomie...*

Pour découvrir le Parc national des Pyrénées tout au long de l'année, il existe de multiples possibilités :

- **des sentiers tracés et balisés** permettant de rayonner dans toutes les vallées du parc national
- **des itinéraires** traversant la chaîne pyrénéenne et le parc national :
  - le GR 10, accessible à tous les bons marcheurs,
  - la Haute Randonnée Pyrénéenne, réservée aux randonneurs ayant une bonne expérience de la montagne.
- **des sentiers d'interprétation** accessibles à tous les publics, labellisés « Tourisme et Handicap » en vallée d'Aspe (aux abords de la maison du parc national) et en val d'Azun (vallée du Tech) et à Boucharo (Gavarnie).
- **des sorties à la journée encadrées :**
  - **par les gardes-moniteurs du parc national** en été. Se renseigner dans les maisons du parc national de chaque vallée.
  - **avec la marque Esprit Parc national**, le Parc national des Pyrénées s'associe avec les accompagnateurs en montagne du territoire afin de vous proposer des randonnées accompagnées à la découverte des patrimoines naturel, culturel et paysager.

<http://www.espritparcnational.com/>

## Randonner l'hiver

De novembre à mai, selon les années, le parc national est entièrement recouvert de neige.

Le ski de randonnée permet de le parcourir mais exige une très grande expérience à la fois du ski et de la montagne.

C'est une discipline réservée à des montagnards confirmés. Grâce aux raquettes, il est possible de faire de nombreuses petites balades plus faciles en moyenne altitude. Les raquettes à neige peuvent être un bon moyen de découverte. La règle de prudence est de rester sur des terrains propres aux raquettes et de ne pas s'aventurer dans des endroits escarpés ou nécessitant une forte connaissance de la montagne (avalanches, ...).

La montagne abrite en hiver des espèces animales fragiles devant survivre malgré le froid, le vent, la neige et le manque de nourriture. Les galliformes comme le grand tétras et le lagopède figurent parmi les animaux les plus sensibles aux perturbations causées par la présence humaine durant cette période.

Pour réduire le dérangement et éviter de mettre en péril la vie de ces espèces, quelques règles de précaution peuvent être appliquées simplement lors de vos sorties en montagne.



*Depuis 2011, le Parc national des Pyrénées a aménagé et signalé trois zones de quiétude matérialisées par des panneaux au col du Somport à la station de ski, dans le cirque de Gavarnie (bois du Bourlic et de Bédérou) et dans la Réserve naturelle nationale du Néouvielle. Panneaux d'informations aux lacs de l'Oule, Artigusse, Orédon et sur les principaux accès par les cols.*

*Le but est d'informer sur la présence de zones d'hivernage du Grand Tétras afin d'éviter tout dérangement.*

## Pêcher

*La pêche est un formidable moyen de découverte des milieux aquatiques pyrénéens.*

Truites fario ou arc en ciel, saumons de fontaine, cristivomers, ombles chevaliers, abondent dans les eaux vives et pures des altitudes pyrénéennes.

**La pêche est autorisée dans le parc national.**

Cependant, il est nécessaire de se munir d'un permis (possibilité d'acquisition sur place : bureaux de tabac ou magasins d'articles de pêche). Ouverte du mois de mars au mois de septembre, la pêche est réglementée avec précision. Attention, l'ouverture de la pêche dans les lacs de montagne est plus tardive !

Se procurer le dépliant complet d'information auprès de la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.

### Hautes-Pyrénées

20, boulevard du 8 mai 1945

65000 Tarbes

Tél : 05 62 34 00 36

### Pyrénées-Atlantiques

12, boulevard Hauterive

64000 Pau

Tél : 05 59 84 98 50



## Préparer sa randonnée

*Rien ne vaut la montagne pour découvrir ce qui en fait l'authenticité et le caractère. Mais pour bien en profiter, il est nécessaire de préparer correctement sa randonnée.*



La randonnée en montagne n'est pas un sport de compétition axé sur la performance, mais plutôt l'occasion de parcourir un territoire de nature pour découvrir la diversité paysagère et la richesse faunistique et floristique de ce milieu.

L'effort et l'altitude augmentent fortement la fréquence cardiaque. Il est préférable de s'acclimater progressivement à l'altitude pour permettre à l'organisme de s'adapter. Aussi, le meilleur entraînement à la randonnée, c'est encore la pratique de la marche à pied ou les balades à vélo.

● Choisir son itinéraire à partir des sentiers reconnus et portés sur les cartes Randonnées Pyrénéennes au 1/50 000 (Béarn, Bigorre, Ordesa) et sur les cartes IGN au 1/25 000 :

- 1547 OT OSSAU Vallée d'Aspe
- 1748 OT GAVARNIE Luz-Saint-Sauveur
- 1647 OT VIGNEMALE Arrens / Cauterets
- 1748 ET NEOUVIELLE Vallée d'Aure

Il faut tenir compte de la dénivellée plus que de la distance : un randonneur moyen monte 300 mètres de dénivellée à l'heure et descend 500 mètres en une heure.

● Vérifier l'ouverture des refuges où l'on compte s'arrêter et réserver nuit ou repas. Le gardien pourra utilement préciser quelques points sur l'état de l'itinéraire et de son balisage, la présence de névés et inviter à découvrir certaines richesses dans son secteur.

● Se renseigner sur les conditions météorologiques qui évoluent rapidement.

Station de Tarbes-Ossun-Lourdes : Tél. 08 99 71 02 65  
Station de Pau-Uzein : Tél. 08 99 71 02 64

● Prévenir une tierce personne de sa sortie, en indiquant l'itinéraire, les dates et heures de départ et d'arrivée, les étapes prévues le cas échéant.

## Quel matériel emporter ?



● Il est indispensable d'être bien chaussé. La chaussure à tige haute et semelle crantée doit bien maintenir le pied afin d'éviter la torsion de la cheville, bien caler le talon et être imperméable.

● En matière de chaussettes, les modèles coton/synthétique conviennent bien. Une paire de rechange n'est jamais superflue.

● Pour les vêtements, trois couches : sous-vêtements en fibres synthétiques étudiées pour absorber l'humidité, couche « polaire » à la fois hydrofuge et isolant thermique et couche coupe-vent imperméable. Cette dernière doit être à la fois légère, car elle sera souvent dans le sac à dos et efficace. *En plein été, en montagne, il peut neiger et geler. Il faut donc toujours prévoir des vêtements chauds.*

● Le rayonnement solaire, deux fois plus intense à 1 800 mètres qu'en plaine, est la cause de sérieux coups de soleil ! Se munir d'une crème protectrice est indispensable.

● Ne pas oublier les lunettes de soleil, un chapeau, des gants. Gourde, lampe de poche type « frontale » (permet de garder les mains libres) et couteau sont indispensables.

● La trousse à pharmacie est, elle aussi, indispensable. Elle doit contenir : antalgiques (aspirine ou paracétamol) pour douleurs, fièvres et maux de tête ; anti-diarrhéique ; anti-inflammatoire ; collyre antiseptique monodose ; désinfectant cutané ; bandes, pansements ; pommade antibiotique ; protection contre les ampoules ; ciseaux, pinces à écharde ; couverture de survie ; bouchons auriculaires (pour la nuit au refuge).

● Barres de céréales, chocolat, fruits secs et pâtes de fruits sont de bons produits énergétiques, faciles à emporter comme vivres de course.

● Ne pas oublier des sacs poubelles, pour rapporter ses déchets dans la vallée.

## Les risques en montagne



« Halte aux déchets ! » Même s'il s'agit de déchets biodégradables, il faut, sous nos climats, entre deux et quatre ans pour que disparaisse une peau de banane, une coquille d'oeufs ou un noyau de prune.

- Si la randonnée a lieu en période de neige, prévoir un **DVA** (détecteur victimes d'avalanches), une pelle et une sonde.

- Tout cela doit tenir dans un sac à dos (30-40 litres de capacité pour une randonnée d'un jour), avec également un **altimètre**, une **boussole**, un **bâton** et bien entendu la **carte topographique du secteur au 1/25 000 de préférence**. Enfin, pour observer la faune, les **jumelles** sont indispensables.

### Conseils pour marcher

- Pour bien doser l'effort, ne pas partir trop vite. Atteindre progressivement son rythme normal et le tenir sans arrêts irréguliers est la meilleure façon de garder son souffle et donc de durer.

- Il est essentiel de boire avant d'avoir soif, par petites gorgées, de l'eau pas trop froide en se méfiant des eaux recueillies sur place car elles peuvent être polluées par les déjections de troupeaux. En cas de doute, s'abstenir d'y remplir sa gourde. Si on y est obligé, utiliser des pastilles de traitement de l'eau.

- Il faut suivre les sentiers et les panneaux de signalétique. Ne pas lancer de cailloux vers le bas qui pourraient blesser d'autres randonneurs ou animaux en contrebas.

- Le randonneur respectueux du territoire, des plantes et des bêtes ne coupe pas les lacets pour limiter les risques d'érosion et garantir la sécurité de ses chevilles.

- Les névés doivent être traversés avec précaution et contournés s'ils sont trop pentus et glissants. De même, il faut éviter de passer sur les ponts de neige, toujours dangereux en été.

- On ne part pas en randonnée sans avoir consulté la météo. Les bulletins-météo sont affichés dans tous les offices de tourisme, les maisons du parc national et sont également accessibles par téléphone. Il est impératif de les consulter avant de partir.

- En cas de pluie pendant la randonnée, le risque principal est celui de tomber sur du terrain glissant. Il est donc nécessaire de redoubler d'attention. Les crues torrentielles des cours d'eau peuvent rendre leur traversée difficile. Le débit des torrents est en général plus important en fin de journée que le matin, en raison de la fonte de la neige ou des glaciers.

- L'orage est le danger le plus soudain et le plus impressionnant. La consigne est de s'éloigner de tout objet métallique et saillant, de s'isoler du sol en s'asseyant par exemple sur son sac à dos et en gardant une distance de 2 à 3 mètres d'une personne à l'autre. Il ne faut surtout pas s'abriter sous un arbre, une grotte, un rocher isolé, une tente ou un parapluie. Limiter le contact, surtout humide avec le sol.

- Dans le brouillard, le risque majeur est de se perdre : boussole, altimètre et carte topographique sont alors d'une très grande utilité. L'important est de ne jamais s'éloigner du sentier.

Ne pas hésiter à faire demi-tour en cas de changement de conditions météorologiques.

**En montagne, liberté se conjugue avec responsabilité. Le risque zéro n'existe pas et le randonneur est face à lui-même. Il doit donc bien se préparer et organiser sa randonnée.**

## Quelques gestes à connaître

- **Ne jamais abandonner un blessé.** En cas de force majeure, isoler le blessé du froid, bien repérer la localisation et aller rapidement chercher du secours.

- **Fracture, entorse, luxation :** appliquer du froid et éviter tout mouvement à la partie lésée.

- **Ampoule :** ne pas la percer. La protéger par une bande adhésive élastique après l'avoir désinfectée si elle s'est percée naturellement.

- **Ophthalmie :** garder les yeux dans l'obscurité.

- **Plaie simple :** désinfecter avec un antiseptique et protéger par un pansement. Les plaies graves doivent être protégées de l'infection par des compresses stériles et nécessitent un recours médical.

- **Les téléphones portables** « passent » dans de nombreux secteurs.

**Ils peuvent rendre de précieux secours mais ne doivent être utilisés que pour des cas sérieux.**

- Appel d'urgence depuis un portable : **112**

- Appel urgence en montagne :

**Hautes-Pyrénées :**

PGHM Pierrefitte : Tél. 05 62 92 71 82

CRS Gavarnie : Tél : 05 62 92 48 24

**Pyrénées-Atlantiques :**

PGHM Oloron-Ste-Marie : Tél : 05 59 10 02 50

**Numéro unique de secours en montagne :**

Tél : 05 62 92 41 41

En cas de survol par un hélicoptère, effectuer les signaux des bras, en les laissant immobiles :



Je n'ai besoin de rien



J'ai besoin d'aide

## S'héberger

### Les refuges

Autrefois simples abris d'altitude pouvant servir de camps de base aux alpinistes, ils sont devenus la halte des randonneurs confirmés qui traversent le parc national. Les refuges ne sont, par définition, pas accessibles en voiture.

Ouverts à tous, les refuges ne sont pas des hôtels mais des hébergements aux conditions de séjour plus rustiques. Ils sont tenus en été par des gardiens qui ont choisi ce mode de vie particulier quelques mois par an, coupés des vallées, au cœur de la nature.

Dans un refuge, quelques règles de vie commune s'imposent : respect des autres, des horaires et du silence, rangement, propreté,... En les suivant, vous profiterez au mieux de votre passage et votre « montée au refuge » restera parmi vos meilleurs souvenirs montagnards.

#### ● La réservation

- **Obligatoire pour les groupes**, 2 mois à l'avance minimum.

- **Obligatoire pour les individuels** 48 heures à l'avance pendant la saison estivale. **Fortement recommandée** en dehors des mois de juillet et août, pour les individuels.

- **Ils ne sont gardés en général que l'été** et à certaines périodes au printemps.

- **En hiver, une partie reste ouverte** et peut servir d'abri uniquement. La plupart disposent de radio-téléphone pour les secours.

#### ● Les services

- Hébergement pour la nuit qui demeure leur vocation principale (*nuitée de 10 à 19 euros*).

- Restauration pour les refuges gardés (*repas environ 15 €*).

- Informations sur la montagne : *météo, itinéraires,...*

- Alerte des services secours.

- Défibrilateur en cas d'urgence dans chaque refuge du parc national.

Les refuges offrent un couchage en dortoirs. Les plus récents disposent de modules de taille réduite. Seuls sont fournis **les matelas et couvertures**. Pour ceux qui ne désirent pas prendre le repas proposé par le gardien, une salle hors-sac est prévue. Les équipements sanitaires sont rustiques.

# Refuges situés dans la zone cœur du Parc national des Pyrénées

Nom du refuge	Altitude	Nbre de places en été	Propriétaire	Dates de gardiennage <sup>(1)</sup>	Réf. cartes IGN TOP 25	Téléphone (été) <sup>2</sup>
<b>Vallée de Luz</b>						
Espuguettes	2 027 m	60	PNP	15 juin / 15 septembre	1748 OT	05 62 92 40 63
Brèche de Roland	2 557 m	57	CAF Tarbes	29 mai / 30 septembre	1748 OT	06 83 38 13 24
Baysse	2 651 m	58	CAF Tarbes	20 mai / 30 septembre	1647 OT	05 62 92 40 25
Tuquerouye	2 660 m	12	CAF Lourdes	Non gardé	1748 OT	-
<b>Vallée de Caunterets</b>						
Oulettes de Gaube	2 151 m	75	CAF Lourdes	1 juin / 30 septembre	1647 OT	05 62 92 62 97
Wallon-Marcadau	1 865 m	120	CSVSS	2 juin / 30 septembre	1647 OT	05 62 92 64 28
Ilhéou	1 988 m	19	CSVSS	1 juin / 1 octobre	1647 OT	05 62 92 07 18
<b>Val d'Azun</b>						
Migouélou	2 278 m	35	PNP	15 juin / 15 septembre	1647 OT	05 62 97 44 92
Larribet	2 072 m	60	CAF Lourdes	1 juin / 30 septembre	1647 OT	05 62 97 25 39
Ledormeur	1 970 m	12	CAF Tarbes	Non gardé	1647 OT	-
<b>Vallée d'Ossau</b>						
Arrémoulit	2 305 m	29	CAF Pau	1 juin / 30 septembre	1547 OT	05 59 05 31 79
Pombie	2 032 m	50	CAF Pau	1 juin / 30 septembre	1547 OT	05 59 05 31 78
Ayous	1 980 m	50	PNP	15 juin / 15 septembre	1547 OT	05 59 05 37 00
<b>Vallée d'Aspe</b>						
Arlet	1 986 m	43	PNP	15 juin / 15 septembre	1547 OT	05 59 36 00 99

(1) En fonction du calendrier, certaines dates de gardiennage peuvent être décalées au week-end le plus proche.

(2) Les coordonnées téléphoniques et site internet des gardiens de refuge du PNP sont indiquées sur le site internet du PNP.

# Refuges situés dans l'aire d'adhésion du Parc national des Pyrénées

Nom du refuge	Altitude	Nbre de places en été	Propriétaire	Dates de gardiennage	Réf. cartes IGN TOP 25	Téléphone (été) <sup>(1)</sup>
<b>Vallée d'Aure</b>						
L'Oule	1 820 m	26	Commune St Lary	1 juin / 15 septembre	1748 ET	05 62 98 48 62
Bastan	2 250 m	20	ASPTT Toulouse	1 juin / 30 septembre	1748 ET	05 62 98 48 80
<b>Vallée de Campan</b>						
Campana de Cloutou	2 200 m	25	CAF Bagnères	1 juin / 30 septembre	1748 ET	05 62 91 87 47 ou 06 16 66 30 37
<b>Vallée de Luz</b>						
La Glère	2 140 m	60	CAF Lourdes	1 février / 30 septembre	1748 OT	06 80 01 25 64
Packe	2 524 m	8	CAF Lourdes	Non gardé	1748 OT	-
<b>Vallée de Cauterets</b>						
Estom	1 804 m	30	CSVSS	1 juin / 30 septembre	1748 OT	05 62 92 07 18
Russell	1 980m	12	CAF Tarbes	Non gardé	1748 OT	-
<b>Vallée d'Aspe</b>						
Larry	1 724 m	8	PNP	Non gardé	1547 OT	-

## Refuges situés en Espagne : (réservation obligatoire) cartes PNOMP 1/50 000

- **Refuge de Goriz**, dans le Parc national d'Ordesa et du Mont-Perdu, 2 160 m, 100 places, ouvert toute l'année, Tél : 00 349 74 34 12 01
- **Refuge de Respomuso**, côté espagnol du Balaitous, 2 200 m, 120 places, ouvert toute l'année, Tél : 00 349 74 33 75 56
- **Refuge de Pineta**, 71 places, 2 kms avant le Parador, accessible en voiture, ouvert toute l'année, Tél : 00 349 74 50 12 03

## Adresses utiles pour les refuges :

- **Parc national des Pyrénées (PNP)**  
2, rue du IV Septembre, BP 736 - 65007 TARBES Cedex -  
Tél : 05 62 54 16 40
- **ASPTT Toulouse**, Tél : 05 61 14 86 00
- **Commune de Saint-Lary**, Tél : 05 62 40 87 87
- **Club Alpin Français (CAF)**  
Tarbes, Tél : 05 62 36 93 23  
Lourdes-Cauterets, Tél : 05 62 42 13 67  
Bagnères, Tél : 05 62 95 51 60  
Pau, Tél : 05 59 27 71 81
- **Commission Syndicale de la vallée de Saint-Savin (CSVSS)**,  
Tél : 05 62 92 70 52

## Le camping

● Il n'est pas autorisé dans le parc national. Cependant, il est possible de bivouaquer : petite tente montée la nuit ou en cas d'intempéries, démontée dès le matin (19h/9h), installée à plus d'une heure de marche de tout accès motorisé.

● Dans le Parc national espagnol d'Ordesa et du Mont-Perdu, le camping est également interdit. Seul le bivouac est autorisé : monter une petite tente le soir et la démonter le matin, au-dessus des altitudes suivantes :

2 100 m dans le secteur d'Ordesa (crampons de Soaso),  
2 500 m dans le secteur de Pineta (lac glacé ou de Marboré),  
1 800 m dans le secteur d'Anisclo (Fon Blanca) et Escuain (piste La valle).

● **Attention** : le caravanning ou l'usage de camping-cars sont également interdits la nuit sur les routes et parkings pénétrant dans le parc national.

## Offices de tourisme et syndicats d'initiative

### HPTE

11, rue Gaston Manent  
BP 9502  
65950 Tarbes cedex 9  
Tél : 05 62 56 70 65

### Vallée d'Aure

65170 Saint-Lary  
Tél : 05 62 39 50 81  
65170 Vielle-Aure  
Tél. 05 62 39 50 00

### Vallée de Luz

65120 Gèdre  
Tél : 05 62 92 48 05  
65120 Luz-Saint-Sauveur  
Tél : 05 62 92 30 30  
65120 Gavarnie  
Tél : 05 62 92 49 10  
65120 Barèges  
Tél : 05 62 92 16 00

### Vallée de Cauterets

65110 Cauterets  
Tél : 05 62 92 50 50

### Agence touristique du Béarn

22, rue J-J de Monaix  
64000 Pau  
Tél : 05 59 30 01 30

### Val d'Azun

65400 Arrens-Marsous  
Tél : 05 62 97 49 49

### Vallée des Gaves

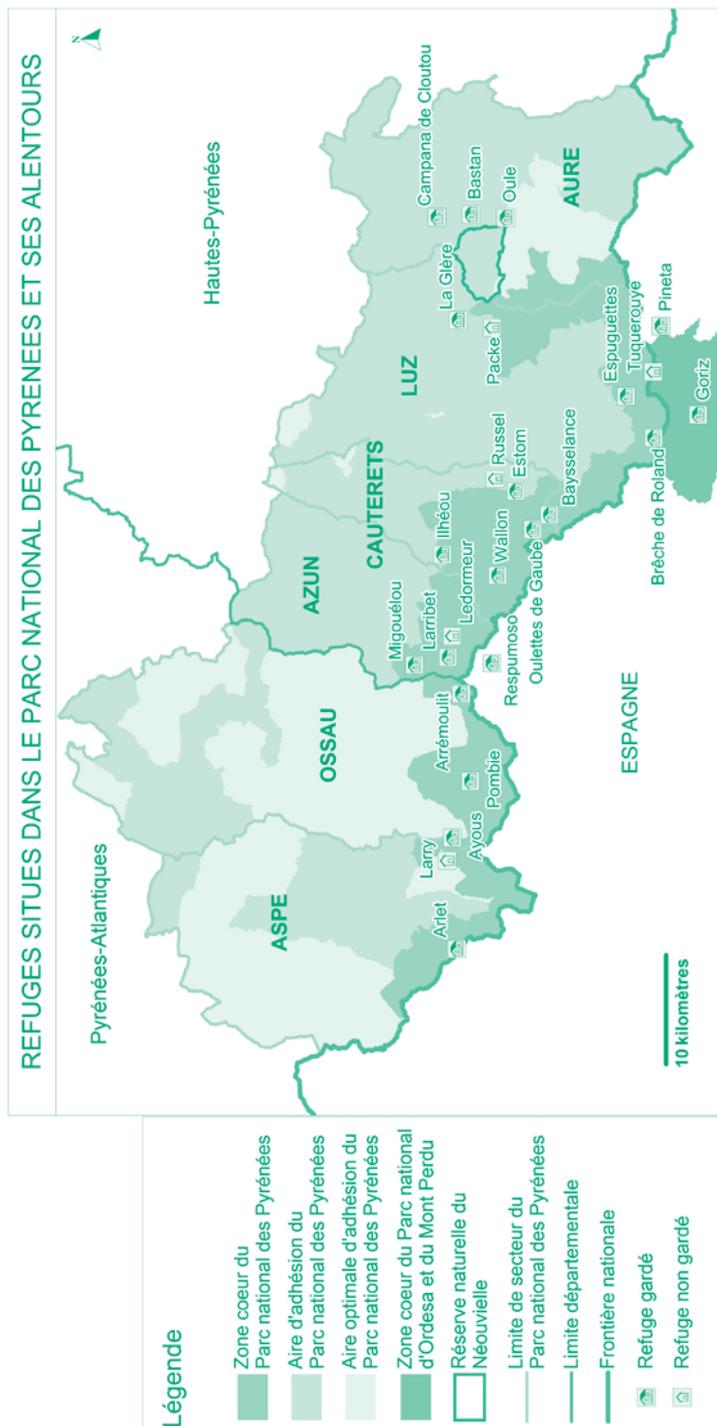
65400 Argelès-Gazost  
Tél : 05 62 97 00 25

### Vallée d'Ossau

64440 Laruns  
Tél : 05 59 05 31 41  
64260 Arudy  
Tél : 05 59 05 77 11  
64440 Eaux-Bonnes  
Tél : 05 59 05 33 08

### Vallée d'Aspe

64490 Bedous  
Tél : 05 59 34 57 57  
64400 Oloron-Sainte-Marie  
Tél : 05 59 39 98 00



## Code de bonne conduite

Les espaces de montagne que nous parcourons sont des propriétés communales ou privées. Ils sont en général l'outil de travail d'agriculteurs : sachons respecter les cultures et près de fauche, utilisons les sentiers pour les traverser, refermons les barrières après notre passage pour éviter que les troupeaux ne divaguent.

N'hésitons pas à dialoguer avec les montagnards que nous rencontrons : bergers, gardiens de refuges et à saluer les autres randonneurs. Respect des hommes et de leur travail, mais aussi respect du milieu : admirer sans les prélever fleurs et autres végétaux, respecter le calme des lieux et ne pas affoler la faune sauvage, éviter de couper les sentiers, conserver ses déchets avec soi, sont autant de règles de comportement qui permettront à la nature de rester intacte.

Un parc national est un territoire naturel, ouvert à tous, mais protégé par une réglementation.

## La réglementation du Parc national des Pyrénées

Les chiens ne sont pas autorisés dans le cœur du Parc national des Pyrénées. Ils doivent être tenus en laisse sur les estives en aire d'adhésion.

Une garderie pour chiens est à votre disposition :

- en vallée d'Aure, box pour chiens à la Réserve naturelle du Néouvielle à Orédon du 1 juillet au 15 septembre,

Renseignements à la mairie d'Aragnouet

Tél : 05 62 39 62 63



**Pas de chien, même tenu en laisse**  
pour la tranquillité des animaux sauvages et domestiques.



**Ni cueillette, ni prélèvement**  
Animaux, plantes, minéraux, fossiles appartiennent au paysage.



**Pas d'arme**  
ici tous les animaux sont protégés.



**Pas de déchets**  
pour conserver la nature propre.



**Pas de feu**  
pour éviter incendies et dégradations du sol.



**Pas de camping**  
pour préserver la beauté des sites et éviter les pollutions. Bivouac réglementé autorisé à plus d'une heure de marche des limites du parc ou d'un accès routier. Tolérance 19 h - 9 h



**Pas de véhicule**  
cet espace se découvre à pied, circulation interdite en dehors des voies autorisées.



**Pas de VTT**  
pour la sécurité des randonneurs et pour éviter l'érosion des sentiers.  
*Quelques pistes sont néanmoins autorisées par arrêté du directeur du parc national.*



**Ni bruit, ni dérangement**  
pour la quiétude de tous.



**Survol non motorisé réglementé**

## Parc national des Pyrénées

Villa Fould

2, rue du IV Septembre

BP 736 - 65007 TARBES cedex

Tél : (33) 05 62 54 16 40 - Fax : (33) 05 62 54 16 41

E-mail : [contact@pyrenees-parcnational.fr](mailto:contact@pyrenees-parcnational.fr)

Site internet : [www.pyrenees-parcnational.fr](http://www.pyrenees-parcnational.fr)

### Vallée d'Aure

Maison du parc national

65170 Saint-Lary

Tél : 05 62 39 40 91

### Vallée de Cauterets

Maison du parc national

65110 Cauterets

Tél : 05 62 92 52 56

### Val d'Azun

Maison du parc national et de la vallée

65400 Arrens-Marsous

Tél : 05 62 97 43 13

### Vallée de Luz

Maison du parc national et de la vallée

65120 Luz-Saint-Sauveur

Tél : 05 62 92 38 38

Maison du parc national

65120 Gavarnie

Tél : 05 62 92 42 48

### Vallée d'Ossau

Maison du parc national

64440 Laruns

Tél : 05 59 05 41 59

### Vallée d'Aspe

Maison du parc national

64490 Etsaut

Tél : 05 59 34 88 30